Port de Saint-Elme : concertation dès le 2 octobre

« *Pour une fois je voudrais que la concertation soit exemplaire, qu'on ne dise pas qu'on n'a pas tout envisagé.* » Le projet de réaménagement du port de Saint-Elme tient indéniablement à cœur à Arthur Paecht. Jeudi après-midi lors du conseil municipal, les élus étaient invités à approuver les modalités de concertation prévues par le conseil général, qui réalisera les travaux.

Initialement prévue en mai, cette concertation se déroulera finalement du 2 octobre au 6 novembre, l'étude de courantologie réalisée par Océanide ne devant être rendue qu'en septembre prochain.

Après un peu plus d'un an d'études diverses, différents projets ont été élaborés par le conseil général pour une remise en sécurité, aux normes environnementales et à niveau des infrastructures du port. (Photo doc L. M.)

3 points d'information, 2 débats publics

Trois points d'information seront installés : en mairie, à la base nautique et au conseil général. Le public pourra y consulter toutes les études environnementales réalisées ainsi que les plans et les photos montages des principes d'aménagement, puis formuler ses observations sur un registre.

« *Le projet est extrêmement abouti* », s'est réjoui le maire.

Deux débats publics se dérouleront durant la période de concertation : un dans les locaux du conseil général à Toulon et un en mairie de La Seyne.

Mais avant la fin du mois de juin, le maire informera les riverains de Saint-Elme sur ce projet à l'occasion d'une réunion prévue dans le cadre du conseil portuaire. « *Il y a quatre projets basiques et une variante*, a-t-il d'ores et déjà dévoilé. *Deux projets dans lesquels le port a deux ouvertures, et deux dans lesquels il n'a qu'une ouverture.* » Il faudra se prononcer sur l'avenir de la base nautique, déterminer l'emplacement de l'aire de carénage ou encore des installations pour la réfrigération et la vente de poissons…

Bref, selon Arthur Paecht, « *il reste beaucoup de choses à décider* ».

A. T.

Conseil express

Lots de plage. Les trois lots de matelas/parasols des Sablettes (le quatrième est désormais municipal) ont été attribués pour une durée de trois ans. Mme Brandebourger exploitera le lot n° 1 pour une redevance annuelle versée à la ville de 2000 euros, Café Compagnie les lots n° 3 et 4 pour 3000 euros chacun. Un matelas/parasol sera facturé 5 euros la demi-journée et 8 euros la journée sur le lot n° 1, respectivement 9 euros et 13 euros sur les deux autres lots (7 euros et 10 euros sans parasol).

Réhabilitation du pont transbordeur. Des subventions ont été demandées à l'Etat, au conseil régional et à la communauté d'agglomération TPM. Le coût global prévisionnel des travaux s'élève à près de 2,2 millions d'euros HT. « *Si on a les financements, on espère que les travaux commenceront avant la fin de l'année* », a précisé le maire.

Cours Toussaint-Merle. Diverses modifications du marché ont entraîné une plus-value d'environ 200000 euros, portant le montant des travaux à 3,2 millions d'euros HT. Francisque Luminet (PC) s'est étonné que les voiries provisoires n'aient pas été prises en compte à l'origine. « *C'est une regrettable omission, ce n'est pas une erreur,* a répondu Arthur Paecht. *Je pense que ces voiries provisoires amélioreront, non pas la rapidité, mais le confort de circulation.* »

Hommage. Le nom de « Rond-point des plongeurs démineurs » a été attribué au carrefour de Mar-Vivo, entre la départementale 18, l'avenue Hugues-Cléry et le Vieux chemin des Sablettes.

A. T.